

Protocole de retour à l'école

Maternelle Neuilly-Crimolois

PRE-AMBULE

Ce règlement intérieur a été élaboré conjointement avec la commune pour expliquer les nouvelles règles de l'école en accord avec le protocole sanitaire de l'éducation nationale en vigueur à partir du 11 Mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

En cas de manquement avéré et pour garantir la sécurité de tous, l'élève pourra ne plus être accueilli à l'école.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades





<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/comment-se-protger-du-coronavirus-covid-19>

Obligation des adultes de l'école

Tous les adultes de l'école doivent appliquer les gestes barrières et porter un masque grand-public de fabrication industriel ou artisanal. Ces masques sont fournis par l'Education Nationale.

AVANT L'ECOLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans la prévention face aux risques d'épidémie de COVID-19 dans l'école. Pour cela et en partenariat avec l'école, il faudra respecter les points suivants.

Objet	Description	Photos – liens internet
Education aux gestes barrières à vos enfants	Afin que les enfants comprennent l'importance des gestes barrières, les parents doivent les sensibiliser à la maison.	https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_2413980/fr/expliquer-le-coronavirus-et-les-gestes-barrieres-aux-enfants
Suspicion CODIV-19 chez votre enfant.	En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.	https://www.unicef.org/fr/coronavirus/coronavirus-ce-que-les-parents-doivent-savoir
Le port des masques des élèves en maternelle	Le port du masque est interdit pour les élèves en maternelle.	
Gel hydro-alcoolique	Il est interdit de fournir d'apporter du gel hydro-alcoolique à l'école. Un lavage de mains régulier sera prévu. Ce lavage se fera avec du savon et des serviettes en papier à usage unique. Dans des situations particulières, l'élève sous la surveillance d'un adulte pourra utiliser du gel hydro-alcoolique disponible dans l'école.	

Eviction d'un élève

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19. Il sera isolé dans une pièce spécifique sous surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher.

Le directeur de l'école devra alors prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires

Un nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes sera fait.

En cas de test positif, sera fait :



- Une Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- Un accompagnement de l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Une Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

HORAIRES ARRIVÉE ECOLE : 8h50 et 13H50 (sans temps d'accueil)

Un marquage sera effectué au sol pour respecter la distanciation sociale.

Les 2 accès à l'école (portail et porte d'entrée principale) seront ouverts à 8h50 sous la responsabilité d'un enseignant. Il n'y a plus de temps d'accueil 10 minutes avant. Les parents sont dans l'obligation de respecter scrupuleusement les horaires d'accueil sous peine de ne pas pouvoir faire entrer leur enfant dans l'école.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Des marquages seront effectués au sol pour indiquer la distanciation nécessaire.

Objet	Description	Photo / Commentaire
Groupes A et B pris en charge par - Mme MONTALDI (L) - Mme HAETTICH/Mme TURGOT (M) - Mme RENARD (J) - Mme DESBOIS (V)	8h50 grand portail de la cour de récréation (côté pharmacie)	
Deuxième entrée possible pour un deuxième groupe.	8h50 porte d'entrée principale	

HORAIRES DE SORTIE DANS L'ÉCOLE: 11h50 et 16h50

La sortie s'effectuera selon les mêmes modalités que l'entrée sous la responsabilité de chaque enseignante.

Afin de ne pas perturber cette organisation, **il est demandé aux parents d'être ponctuels.**

Circulation dans les couloirs de l'école

Un balisage au sol permet de gérer les flux des groupes élèves afin que ceux-ci n'entrent pas en contact. Les horaires d'entrée, sortie de classe sont adaptées en fonction que les groupes élèves ne se croisent pas.

La circulation dans les couloirs est organisée de telle façon que la distanciation sociale puisse se faire entre les élèves du même groupe. Il y aura un balisage au sol notifiant les distanciations nécessaires dans les couloirs.

Sauf cas d'urgence, les enfants de deux groupes (s'ils sont présents les mêmes jours) n'utiliseront jamais le même couloir.

Lavage de mains et hygiène

Il sera demandé aux familles un lavage des mains préventif au départ de la maison pour l'école et un passage aux toilettes.

Le lavage des mains sera effectué avant et après chaque passage aux toilettes, et à chaque fois qu'il en sera nécessaire.

Dès l'accueil, chaque groupe passera en premier lieu aux toilettes avant d'entrer en classe.

Chaque groupe aura un espace dédié.

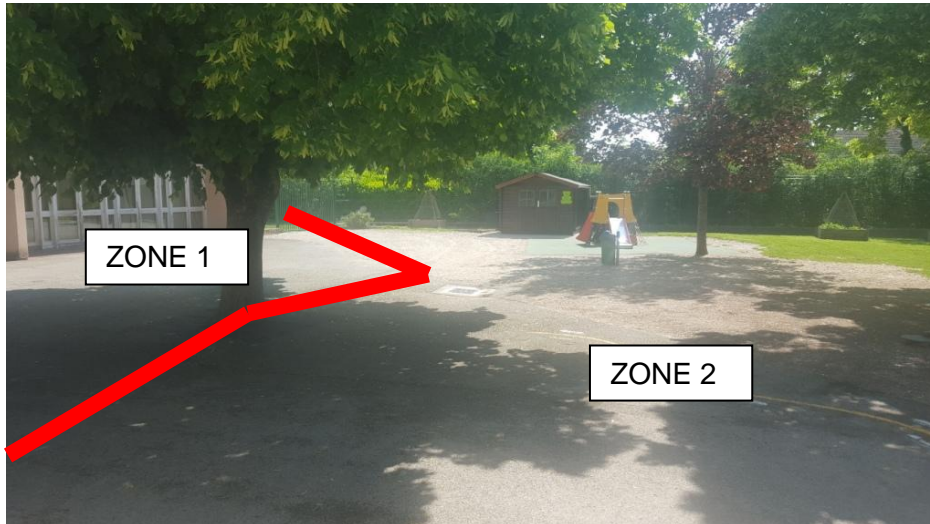
<ul style="list-style-type: none">- Groupe A les lundis/mardis- Groupe B les jeudis/vendredis	
<ul style="list-style-type: none">- Espace dédié à un deuxième groupe si besoin	

Du gel hydro-alcoolique sera également disponible à l'entrée de chaque classe.

Récréation

La cours de récréation sera divisée en 2 zones pour permettre à deux groupes présents les mêmes jours de ne pas entrer en contact.

Les jeux de ballons ou les jeux collectifs sont interdits, ainsi que les pneus et l'accès à la structure. Tout échange de matériel est interdit. Aussi, les élèves n'ont pas le droit de ramener d'objet de la maison (cartes, billes, élastiques...).



Porte-manteaux

Les porte-manteaux ne sont plus utilisés.

Les enfants se déchausseront à la sortie des toilettes et trouveront leurs chaussons dans la classe, sur leur chaise. Les manteaux sont accrochés au dossier de la chaise, dans la classe.

Salle de classe

Les tables sont disposées de façon à avoir 1m de distance entre les élèves. La circulation dans la salle de classe est organisée de telle façon que la distanciation sociale puisse se faire entre chaque élève.

Les enseignants prévoient 2 tables supplémentaires qui seront utilisées en cas d'urgence nécessitant une répartition des élèves d'un groupe. Les tables inutilisées seront déplacées. Les armoires fermées, les livres, le matériel collectif seront stockés. L'accès aux coins jeux fermés.

Un matériel "individuel" sera préparé dans une barquette pour chaque enfant.

Les salles de classes sont aérées plusieurs fois par jour.

Sieste

Si sieste il doit y avoir, les enfants seront dans une pièce dédiée, sous surveillance d'un adulte.

Les enfants ne pourront pas amener leur doudou.

Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire est maintenu dans les locaux habituels.

Afin d'éviter le brassage entre les enfants de maternelle et de primaire, chaque groupe bénéficie d'une entrée/sortie attitré, d'un bloc sanitaire attitré et d'une salle dédiée.

Les salles ont été aménagées afin de préserver les règles de distanciation entre chaque élève qui se voit attribuer une place nominative. L'arrivée et le départ des enfants sont organisés de façon échelonnée depuis ou vers les écoles, et en concertation avec les directeurs d'établissements.

A l'arrivée, le groupe stationne devant la porte d'entrée, dans le respect des règles de distanciation. Les enfants entrent un par un, sont pris en charge par un agent qui supervise le lavage de main puis est installé à sa place nominative.

Le lavage de mains est assuré de façon à ce qu'un seul enfant n'utilise les sanitaires simultanément.

Le service des repas est assuré par un personnel dédié et de façon à limiter le nombre de manipulations des barquettes collectives fournies par le prestataire. Une attention particulière et rationnelle est apportée à la gestion de la distribution de l'eau, du pain.

Après le repas, le départ est précédé du lavage des mains de chaque enfant pris individuellement. L'attente des groupes à l'extérieur est réalisée dans le respect des règles de distanciation.

En cas de pluie rendant impossible l'accès à l'extérieur, les enfants resteront à table et des activités leur seront proposées dans le respect des règles énoncées en introduction.

Dans les autres cas, les enfants de maternelle iront soit dans la cour de récréation de l'école maternelle, soit dans la cour de l'école élémentaire. Chacune sera organisée de façon à créer 2 espaces distincts. Pour les maternelles, les groupes scolaires pourront être ainsi reconstitués au moyen de séparations visuelles. Pour les élémentaires, 2 groupes au minimum pourront être recréés.

Ces temps extérieurs seront réalisés dans le respect des règles de distanciation et en proposant des activités conformes aux principes édictés ci-dessus.

A l'issue du temps de restauration, les enfants sont remis à leurs enseignants dans des conditions établies en concertation avec les directeurs d'écoles.

La cantine est assurée dans la salle de restauration. (capacité 100 places) Les règles sanitaires seront respectées.

Il y aura 3 groupes sous la responsabilité d'un agent communal qui viendra chercher les élèves en classe 5 minutes avant la sortie. Les déplacements seront organisés pour éviter tout croisement en utilisant des accès indépendants.

- CM2 CM1 CE2
- CP CE1
- GS maternelle

Les espaces zonés de récréation pourraient être aussi utilisés.

Pour la garderie du soir la procédure sera la même.

Garderie

Le service de garderie périscolaire est assuré dans les locaux de l'accueil de loisirs, place de la liberté.

Deux salles sont mises à disposition :

Enfants de maternelle : petite salle située à droite de l'entrée principale du centre polyvalent

Enfants d'élémentaire : entrée principale de l'accueil de loisirs

Horaires habituels d'ouverture maintenus les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 7h15 à 9h le matin et le soir de la sortie de classe jusqu'à 18h30 le soir.

Arrivées échelonnées acceptées.

Les portes seront tenues fermées à clés.

Les parents se présenteront devant la porte d'entrée des locaux dédiés selon le niveau de leur enfant comme indiqué ci-dessus. L'accès aux locaux leur est interdit. Il leur est demandé d'être patient lors de l'attente de la prise en charge de leur enfant. En cas d'attente de plusieurs parents à l'extérieur, il est demandé de respecter une distance d'au moins un mètre entre chacun.

Un agent accueillera le(s) enfant(s) à la porte pour qu'il(s) soi(en)t conduit(s) aux sanitaires afin de se laver les mains puis installé à une table individuelle nominativement attribuée.

Afin de respecter les principes ci-dessous, le lavage des mains est organisé de façon à ce que chaque enfant passe individuellement aux sanitaires. Les enfants ne sont pris en charge à la porte qu'à partir du moment où le dernier enfant entré s'est lavé les mains et a été installé à sa table.

Le départ de la garderie du matin est précédé d'un lavage de mains pour chaque enfant. Les élèves sont remis à leur enseignant en concertation avec les directeurs d'écoles afin de remettre les enfants à leur enseignant dans le respect des principes de distanciation.

De même, le retour en garderie du soir est organisé de façon échelonnée entre l'école élémentaire et l'école maternelle, en concertation avec les directeurs d'établissement afin que les élèves de l'école maternelle soient installés à leur table avant que les élèves venant de l'école élémentaires n'arrivent. Un lavage de mains est assuré de façon à ce qu'un seul enfant ne l'utilise simultanément.

Entretien des locaux scolaires et périscolaires :

Les écoles, l'accueil périscolaire, la cantine sont entretenues et désinfectées quotidiennement dans le respect du protocole sanitaire imposé (sanitaires, salles de classes ou autres, mobilier utilisé par les enfants etc). Un nettoyage et une désinfection des sanitaires et des "points de contact" (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, poignées etc) est réalisé durant la pause méridienne dans les écoles et avant l'ouverture de la garderie du soir. Du gel hydroalcoolique pourra être utilisé pour les enfants d'élémentaires si nécessaire, le lavage des mains étant privilégiée.

M. Le maire de Neuilly-Crimolois

La directrice de l'école maternelle